



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2018**
3. **Assermentations**
4. A. **Préavis 2018/06 – « Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux »**
B. **Rapport de la commission**
5. A. **Préavis 2018/07 – « Budget 2019 »**
B. **Rapport de la commission de gestion**
6. **Communications municipales**
7. **Rapport des commissions permanentes**
8. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

RAPHAËL LANFRANCHI, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce troisième conseil de l'année. Il informe que plus d'un tiers des convocations ont pu être transmises par courriel, ce qui représente une substantielle économie de papier et de frais d'envoi. Ensuite la lecture de l'ordre du jour est faite.

1. Appel

Sur les 94 membres du Conseil général, 59 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2018

ALAIN THONNEY émet une remarque au sujet du point « Apero » à la page 4 : le prix à l'habitant est passé à CHF130.-- alors que sur le budget 2019 il est noté à CHF 120.--. Le Syndic explique que ce prix a été budgété à CHF 120.-- pour 2019 suite à un retour de l'EFAJE mais que le prix officiel est toujours de CHF 130.--. Il n'y a donc pas de modification sur le PV.

Décision : Le PV du 11 octobre 2018 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

3. Assermentations

Deux personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Katharina Bischof
- Dos Santos Fernandes Filipe

4. Préavis 2018/06 « Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux »

YVAN CHERPILLOD, donne de plus amples explications sur ce nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

- La révision totale du règlement a été faite pour des raisons principalement financières. Comme ce service doit s'autofinancer, le nouveau règlement permettra d'être plus flexible au niveau des tarifs. De plus, la taxe d'épuration doit correspondre au principe du pollueur-payeuse.
- À la suite du retour du rapport de la surveillance des prix, la directive Municipale a dû être adaptée pour 2019. La part de frais fixes pour le raccordement des nouveaux habitants est sortie des coûts totaux de l'épuration. Cette part de frais fixe sera payée par une reprise des réserves.
- La directive Municipale comprend tout ce qui sera réellement payé en 2019 et cela correspond à la charge totale de ce service.
- Cette nouvelle directive 2019 est revue à la baisse par rapport au document accompagnant la convocation. L'annexe au nouveau règlement fixe la fourchette des taxes, permettant à la Municipalité de les adapter annuellement en fonction du résultat financier du compte.
- Quelques précisions ont été ajoutées sur les articles 26 et 27 à la demande de la Commission. Elles ont été approuvées par le Canton et un extrait de ces modifications est distribué à l'assemblée. Art. 26 : une précision technique sur la pente minimale a été ajoutée. Art. 27 : une précision sur la technique de branchement pour le raccordement des eaux claires a été ajoutée.

JEAN-PIERRE MEYER, rapporteur de la Commission chargée d'étudier ce préavis fait part de leur rapport en précisant que le texte a été établi sur la base du règlement type du Canton. La date d'adoption sera fixée par la Municipalité après l'approbation par le Conseil et par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement. De plus, la Commission a demandé d'apporter des précisions sur les art. 26 et 27 qui ont été approuvées par le Canton. Par conséquent, la Commission recommande d'accepter ce nouveau règlement.

KAREN HENRY relève qu'il y a eu deux erreurs de frappe sur la directive et l'annexe au niveau du chiffre « 30 HT ». Il s'agit bien de 30.00 HT et cela sera corrigé sur l'annexe et la directive. Elle demande si le prix de la taxe annuelle d'épuration de CHF 30.00 HT par personne comprend également les enfants. Réponse : oui. Et est-ce que cette taxe fixe est perçue au propriétaire ? Réponse : oui

Décision : le préavis 2018/06 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

5. Préavis 2018/07 – « Budget 2019 »

OLIVER HÄHNI, Syndic, fournit quelques indications sur le budget :

- Plusieurs modifications de numéros de comptes et transferts de comptes ont eu lieu. Deux nouveaux comptes ont été créés pour le sport et pour la culture.
- Les entrées fiscales ont été calculées sur une prévision de 600 habitants.
- Urbanisme : le report du budget 2018 sur le budget 2019 est dû au retard pris en raison de la complexité du PGA.
- Ordures ménagères : une hausse du tarif est prévue afin d'équilibrer ce centre de coût. Le prix au kg passe de 0.50 cts à 0.65 cts. La taxe personnelle passe de CHF 30.00 à CHF 40.00 et la taxe entreprise passe de CHF 60.00 à CHF 80.00.
- Epuration : le tarif de la taxe d'épuration a été établi sur la base du nouveau règlement.

STEVE SCHORDERET, Président de la Commission des finances, rapporte qu'après avoir examiné de près le budget, il ressort quelques points importants. Avec l'arrivée des nouveaux habitants, les impôts sur le revenu dépassent le million. Une grande partie des postes budgétaires est fixée par le Canton, respectivement par des associations régionales. La Commission s'est largement penchée sur les comptes « ordures ménagère et déchets » dont l'équilibre est atteint grâce au nouveau tarif. A ce propos, la Commission avait suggéré dans son rapport 2017 de clarifier la liste des entreprises soumises à la taxe déchet. Malheureusement aucune suite n'a été donnée. Le règlement sur les déchets en vigueur ne permettrait pas à la Municipalité de procéder tel qu'elle le fait actuellement. En effet il ressort du règlement que la Municipalité devrait taxer toutes

les entreprises, tous les indépendants et l'ensemble des exploitations agricoles. La pratique de procéder par liste n'est donc pas conforme. La Commission recommande à la Municipalité de tenir compte de cette remarque lors de l'établissement des nouveaux tarifs. Enfin la Commission relève que le budget est établi de manière prudente et recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

CHRISTOPHE CHAPPUIS demande si l'aide de CHF 50.00 pour les enfants en bas-âge est toujours existante et si elle a été adaptée avec le nouveau tarif sur les ordures ménagères. JEAN MAURICE HENZER répond qu'il n'y a pas eu de changement mais la Municipalité en prend note et y réfléchira.

Décision : le préavis 2018/07 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

6. Communications Municipales

Loïc BARDET

Transports publics :

- Arrêt de bus le « Corria » : le changement de signalisation est en discussion avec le Canton. Concernant le chanfrein pour adoucir l'angle, les travaux ont été attribués et seront effectués lors de prochaines vacances scolaires.
- Ligne 383 : des usagers ont relevé que parfois le bus ne vient pas jusqu'à l'arrêt Vulliens situé au centre du village et qu'il aurait tourné directement sur Vucherens ! La société CarPostal Suisse SA en a été informée.

Maison communale :

- Les travaux au niveau des galetas côté sud ont été réalisés.
- Les travaux au niveau des abris PC ont été attribués et seront exécutés début 2019.
- Changement de locataire au studio au 01.02.2019.

Grande Salle :

- Les locations exceptionnelles liées à la fermeture de la salle de gymnastique de Mézières se terminent à Noël.
- À la suite du gros orage de lundi dernier, des inondations ont eu lieu dans les locaux. Les tabatières devront être réparées.
- L'éclairage sur la scène a été changé.

La vente des sapins de Noël aura lieu samedi 08.12.2018 à la déchetterie.

JEAN MAURICE HENZER

Déchetterie : pour revenir sur le sujet de la liste des entreprises payant une taxe, à ce jour il y a 18 entreprises inscrites au RC et 15 agriculteurs. Cela représenterait un total de 32 entités soumises selon le projet alors qu'actuellement 34 sociétés figurent sur cette liste. Les entreprises non-domiciliées à Vulliens mais exerçant une activité sur la Commune font également partie de cette liste.

PGA : l'avant-projet a été soumis au Canton dans les délais (31.12.2018), ce qui permettra de toucher une subvention. Ce projet est actuellement à l'étude. Par rapport au budget, celui-ci avait été anticipé sur 2018.

Facture sociale : coûte actuellement plus cher que l'éducation.

STEPHANE THONNEY**Routes :**

- Les travaux de Swisscom annoncés par un tout-ménage sont actuellement en cours de réalisation et les travaux de génie civil devront être terminés avant Noël.
- Pour rappel avec l'arrivée de l'hiver seule la route du Village est salée et déneigée en priorité par le Canton. Les autres routes/chemins sont déneigés par la Commune qui sale uniquement les endroits dangereux et les chemins en pente.

Eclairage public : la lampe publique prévue au Bourg-Dessus sera installée début 2019.

YVAN CHERPILLOD

Forêts : deux coupes ont été réalisées dans de très bonnes conditions et il en reste encore deux à faire.

Eaux : les pluies de ces derniers jours sont les bienvenues afin d'approvisionner les sources.

Epuration : un grand projet est en cours à Lucens. MARKUS PIRKHEIM présente le COPIL (comité de pilotage). L'épuration Moyenne Broye Lucens c'est :

- Périmètre en termes de nom des villages, Montpreveyres, Ursy, Châtonnaye, Torny, Ménières, Combremont Montannaire Hermenches.
- 7 STEP actuellement exploitées : Combremont, Granges, Trey, Châtonnaye, Henniez, Hermenches, AIML regroupé en 1 STEP.
- 7 structures intercommunales regroupées en une structure.
- 30 communes FR + VD qui représentent 48 localités (fusions).
- Au terme de l'étape d'étude effectuée (mi-2017 à fin 2018), le COPIL propose :
 - un projet technique pour construire une nouvelle STEP régionale de 70'000 équivalent-habitants, à Lucens, ainsi que quelques 13 km de nouveaux raccordements nécessaires ;
 - de créer d'ici 2020 une nouvelle association de communes, qui investira environ 68 millions de CHF (52 millions subventions déduites) pour la nouvelle STEP régionale ainsi que tous les raccordements nécessaires ;
 - que cette association reprenne (en bon état) et exploite les tronçons de réseau existant qui ont une fonction régionale ;
 - que les charges financières de l'association soient facturées aux communes membres ainsi qu'aux industries par le biais d'une clé de répartition (en cours d'étude). Le montant à attendre se situera entre 90 et 100 francs par équivalent-habitant et par an.

MIREILLE IMMER demande quel sera la répercussion de ces coûts sur les coûts actuels. Réponse d'YVAN CHERPILLOD : la moyenne actuelle sur l'AIML est de CHF 70--. Elle passera à environ CHF 100. – cependant elle sera incluse dans la nouvelle taxe annuelle d'épuration.

OLIVIER HÄHNI,**ASIJ :**

- Collège du Mézières : la salle de gym bleue sera à nouveau opérationnelle en début d'année.
- Collège de Carrouge : la présentation du projet aux politiques a eu lieu le 05.12.2018 (25 classes, salle de gymnastique triple). Pour les intéressés, une séance publique aura lieu le 23.01.2019 à 20h00 à la grande salle de Carrouge. Dans ce nouveau collège, il y aura également des abris PC dont Vulliens subventionne quelques places. Cette décision a été prise surtout pour des raisons de financement communal.

Le Syndic rappelle que les horaires de fin d'année ont été annoncés dans un tout-ménage et pour terminer, souhaite à chacun de belles fêtes.

7. Rapport des commissions permanentes

SIEMV : cf. ci-dessus par Markus Pirkheim.

Déchets carnés : néant.

AIEJ, lecture du rapport faite par le Président en l'absence de Bernard Drapet :

- Les comptes 2017 ont été acceptés avec un excédent de produits de CHF 55'880.02, ceci en partie grâce à la nouvelle méthode de tarification.
- La Commune Jorat-Menthue souhaite quitter l'association et les négociations sont en cours.
- Le budget 2019 a été accepté.
- L'approvisionnement des Communes de l'association a toujours été garanti malgré un été très sec et un abaissement impressionnant du niveau du lac de Bret.
- De très nombreuses fuites ont dû être réparées sur la conduite reliant le réservoir de la Michoudaz et le lac de Bret. Ces dernières sont coûteuses et il a été décidé de remplacer cette conduite.

ASIJ par Marjorie Clerc :

- La situation avec les transports s'est normalisée hormis quelques petits problèmes dus aux travaux sur les routes entre Forel et Savigny.
- Les travaux à la salle de gymnastique bleue du collège de Mézières touchent à leur fin. Les discussions avec les assurances au niveau des coûts sont toujours en cours mais en principe la totalité devrait être prise en charge.
- Le collège de Servion est déjà complet et les nouveaux élèves arrivant à Servion sont dirigés sur Savigny.

8. Divers et propositions individuelles

RAPHAËL LANFRANCHI annonce les dates des prochains conseils : 27.06.2019 / 10.10.2019 / 05.12.2019.

ALAIN WERLY aurait souhaité que la Commune remercie officiellement Madame Fabienne Gilliéron qui a pris sa retraite après avoir enseigné 36 ans à l'école de Vulliens. STEPHANIE LANFRANCHI répond que des remerciements ont été fait par l'établissement scolaire.

RAPHAËL LANFRANCHI souhaite une excellente fin de soirée à chacun et de joyeuses fêtes de fin d'année. La séance se termine à 21h10.


RAPHAËL LANFRANCHI, Président


CAROLINE DUTOIT, secrétaire

